

Accusé certifié exécutoire IV - ANNEXES Réception par le préfet : 25/06/2024	IV
ELEMENT DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

DURÉE DES AMORTISSEMENTS RETENUE POUR 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération du 24 juin 2024	Compte M57
Linéaire	Le montant du seuil d'amortissement des biens de faible valeur est inférieur ou égal à 500 € TTC Les biens inférieurs ou égaux au seuil de 500 € TTC sont amortis sur un an	Toutes natures
Linéaire	Frais d'études non suivis de réalisation , de recherche et de développement et frais d'insertion non suivis de réalisation Durée d'amortissement : 5 ans	2031 2032 2033
Linéaire	Subvention d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou installation Durée d'amortissement : 30 ans Subvention d'équipement versées qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national Durée d'amortissement : 40 ans Les autres subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études Durée d'amortissement : 5 ans	204113
Linéaire	Concessions et droits similaires, licences, brevets, marques et procédés et valeurs similaires Durée d'amortissement : 3 ou 5 ans	2051
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles Durée d'amortissement : de 1 à 5 ans	2088
Linéaire	Agencements et aménagements de terrains, plantations d'arbres et d'arbustes Durée d'amortissement : 15 ans	2121 2128
Linéaire	Autres constructions bâtiments légers, pylônes Durée d'amortissement : entre 10 et 30 ans	2138
Linéaire	Constructions- Bâtiments publics - Bâtiments administratifs Durée d'amortissement : de 30 à 50 ans	21311
Linéaire	Constructions- Bâtiments publics - Centres d'incendie et de secours Durée d'amortissement : de 30 à 50 ans	21315
Linéaire	Constructions- Bâtiments publics -Autres bâtiments publics Durée d'amortissement : de 30 à 50 ans	21318
Linéaire	Installations générales, agencements, aménagements des constructions Durée d'amortissement : de 10 à 30 ans	2135
Linéaire	Installations, matériel et outillage technique - Réseaux d'alerte Durée d'amortissement : de 5 à 10 ans	21536

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 25/06/2024 CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération du 24 juin 2024	Compte M57
Linéaire	matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériels roulants Durée d'amortissement : de 5 à 20 ans	21561
Linéaire	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile Durée d'amortissement : de 5 à 15 ans	21568
Linéaire	Matériel et outillage technique - Autre matériel technique dont médical et de secours Durée d'amortissement : de 5 à 10 ans	21578
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique Durée d'amortissement : de 10 à 20 ans	2158
Linéaire	Installations, matériel et outillage technique Durée d'amortissement : 10 ans et 30 ans	2157
Linéaire	Autres installations, matériel et outillage technique Durée d'amortissement : de 10 à 15 ans	2158
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - installations générales, agencements et aménagements divers Durée d'amortissement : de 10 à 30 ans	2181
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - Matériels de transport Durée d'amortissement : de 5 à 15 ans	2182
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport Durée d'amortissement : de 5 à 15 ans	21828
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - matériels informatiques Durée d'amortissement : de 2 à 5 ans	21838
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de bureau et mobiliers Durée d'amortissement : de 5 à 10 ans	21848
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - Matériels de téléphonie Durée d'amortissement : 5 ans	2185
Linéaire	Autres immobilisations corporelles - autres : équipement de de protection, tenues spéciales Durée d'amortissement : de 3 à 5 ans	2188